

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE Arrondissement de Muret Canton de Portet sur Garonne	PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PINS-JUSTARET
---	---

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 25 mars 2013
Afférents au Conseil <u>Municipal</u>	En exercice	Qui ont pris part à la <u>délibération</u>	L'an deux mille treize et vingt-cinq mars à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la commune de Pins-Justaret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste CASSETTA, Maire.
<u>27</u>	27	<u>19</u>	
Date de la convocation			
18 janvier 2013			

Etaient présents :

Mesdames PRADERE, VIGUIER, VIANO, JUCHAULT, CADAUX-MARTY,
 VIOLTON, BAZILLOU, TOURDJMAN.

Messieurs LECLERCQ, MORANDIN, DUPRAT, STEFANI, SOUREN, BOST, BLOCH,
 CHARRON, CARDENAS, MAGNAN.

Procurations

M. LAVERGNE avait donné procuration à Mme VIGUIER.

Mme THURIES avait donné procuration à M. SOUREN.

Mme SOUTEIRAT avait donné procuration à M. BOST.

M. SCHWAB avait donné procuration à M. MAGNAN.

Absents

Mesdames GILLES-LAGRANGE, GROSSET.

Messieurs BOSCHER, AUDUBERT.

Madame PRADERE Nicole a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2013-02-01

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

M. Leclercq, Maire Adjoint en charge des finances rappelle au Conseil Municipal qu'il doit comme chaque année, tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (article L 2312-1 et suivants du CGCT) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

C'est l'occasion pour les membres du Conseil Municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Le rapport d'orientation budgétaire 2013 reprend pour la partie budget, les décisions arrêtées, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement par les différentes commissions municipales :

Commission Communication
 Commission Affaires Sociales
 Commission Scolaire
 Commission Vie Associative

Commission travaux
 Commission transports fêtes et cérémonies
 Commission Inter génération
 Commission Urbanisme Environnement Développement Durable
 Commission Finances

Le rapport qui est présenté à l'Assemblée Communale est composé en trois parties :

I – LE CONTEXTE BUDGETAIRE

- A – Rappel sur la présentation du Budget
- B – Environnement économique, contexte financier
- C – Les principaux axes d'action du gouvernement intéressant le secteur local

II – PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE

- A – Données financières générales sur la Commune
- B – Progression des recettes fiscales
- C – Evolution des autres dotations et contingents
- D – Evolution des bases d'impositions

III - BILAN ET PERSPECTIVES POUR L ANNEE A VENIR PREVISION DE L'INVESTISSEMENT

- A – Les principales dépenses de Fonctionnement de la Commune
- B – Les programmes d'investissement 2012
- C – Evolution de l'endettement et capacité de financement

Décision :

Au terme de la discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération suivante :

Article unique :

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2013.

DELIBERATION N° 2013-02-02

FORMATION DES JURY D'ASSISES POUR 2014

Dans le cadre de la formation du Jury d'Assises pour 2014, les 9 personnes suivantes ont été désignées par tirage au sort sur les listes électorales.

NOM	N° de bureau	N° de page	N° de ligne	N° électeur
QUARANTA Marion	3	65	2	642
MOURAS Marlène	3	56	5	555
CALVADOS Willy	4	17	4	164
GENIEYS Pascal	4	41	3	403
LOUSTEAU Jacqueline	1	54	3	533
MOURIC Colette	1	62	3	613
BERTELLI France	3	9	6	87
SOUILHAC Laurence	2	77	1	761
BARBASTE Bernadette	1	5	10	50

DELIBERATION N° 2013-02-03**NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE**

M. le maire fait part au Conseil Municipal que Conformément à l'article 4 du **Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires**, le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut, au plus tard le 31 mars 2013, demander au directeur académique des services de l'éducation nationale le report de l'application du présent décret à la rentrée scolaire 2014 pour toutes les écoles de la commune ou des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

L'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération du Muretain ayant décidé de reporter à la rentrée de septembre 2014 l'application du présent décret, M. le maire donne lecture du projet de courrier qu'il envisage de faire parvenir à M. Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de Haute- Garonne.

Ce courrier précise qu'après examen technique des divers scénarii d'aménagement des rythmes scolaires, les quatorze communes de la Communauté d'Agglomération du Muretain (dont relèvent les compétences accueils péri et extra scolaires et la restauration scolaire), ont souhaité, dans un souci de cohérence du territoire, reporter à la rentrée 2014 la mise en œuvre de ce dispositif.

Les 14 communes s'engageant à une concertation avec tous les acteurs du futur dispositif en vue d'élaborer le projet éducatif territorial et mettre en œuvre une organisation harmonisée dans des conditions de réussite optimales.

Décision :

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré à la majorité de ses membres, Madame Bazillou, Messieurs Magnan et Schwab s'abstenant, approuve la demande de la commune pour la mise en œuvre de la nouvelle organisation du temps scolaire à la rentrée scolaire 2014.

DELIBERATION N° 2013-02-04

**RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS
PASSES AU COURS DE L'ANNEE 2012**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Récapitulatif des Marchés Publics passés au cours de l'année 2012

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

Marchés de 4 000 à 89 999.99 € HT

N° du Marché	Objet du Marché	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaires	Montant	Observation
2012-09-01 / 3	Travaux de maçonnerie, de zinguerie et de menuiserie sur divers bâtiments communaux Lot 1 - Maçonnerie Lot 2 - Zinguerie Lot 3 - Menuiserie	14/09/2012	Eurl RENOVE	31390	25768.07 €HT	Déclaré sans suite Déclaré sans suite

Marchés de 90 000 à 4 999 999.99 € HT

N° du Marché	Objet du Marché	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaires	Montant
2012-06-01 / 1	Extension du groupe scolaire Jean Jaurès Lot 1 – Démolition – Terrassement – Gros-Œuvre	18/06/2012	ARCADYS CONSTRUCTIONS	31490	88 576.02 € HT
2012-06-01 / 2	Lot 2 – Charpente – Couverture - Zinguerie	18/06/2012	Entreprise GALLAY	31410	24 510.31 € HT
2012-06-01 / 3	Lot 3 – Cloisons sèches – Faux-plafond	18/06/2012	Jacques MANFRÉ Entreprise	31100	14 301.19 € HT
2012-06-01 / 4	Lot 4 – Carrelage - Faïence	18/06/2012	3AS	31200	8 098.43 € HT
2012-06-01 / 5	Lot 5 – Menuiserie Aluminium	18/06/2012	SMAP	31270	24 632.00 € HT
2012-06-01 / 6	Lot 6 – Menuiserie Bois - Mobilier	18/06/2012	Eurl RENOVE	31390	15 588.39 € HT
2012-06-01 / 7	Lot 7 – Plomberie sanitaire – Chauffage - VMC	18/06/2012	Sarl MARCHAND	31200	19 840.00 € HT
2012-06-01 / 8	Lot 8 - Electricité	18/06/2012	EBE	31860	14 737.91 € HT
2012-06-01 / 9	Lot 9 – Peinture – Revêtement sol PVC	18/06/2012	Sarl DECOR 2000	31100	13 556.50 € HT

MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURES

Marchés de 4 000 à 89 999.99 € HT

N° du Marché	Objet du Marché	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaires	Montant
2011-12-03 / 2	Fourniture de prestations et acquisition de matériels de Télécommunication Lot 2 - Acheminement des communications téléphoniques sortantes accessibles en pré sélection du transporteur pour l'ensemble des sites de la commune de Pins-Justaret	16/01/2012	France TELECOM	31506	706.40 € HT
2011-12-03 / 3	Lot 3 - Services de téléphonie mobile	16/01/2012	ORANGE FRANCE	94745	2 441.88 € HT/An (Abonnement) + 217.50 € HT (Achat matériel)
2011-12-03 / 4	Lot 4 - Abonnements et services Internet Grand Public	16/01/2012	France TELECOM	31506	3 360 € HT/An

MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES

Marché de 4 000 à 89 999.99 € HT

N° du Marché	Objet du Marché	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaires	Montant	Observation
2012-12-01	Entretien des espaces verts communaux	24/12/2012	ATOUT VERT	64300	9 900.00 € HT	Marché conclu pour une durée de 12 mois à compter du 01/01/2013, renouvelable 2 fois

DELIBERATION N° 2013-02-05

ADMINISTRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le Conseil Municipal a délégué au Maire, en vertu de la délibération adoptée le 14 mai 2004, un certain nombre de ses attributions.

Dans ce cadre, une série de décisions ont été prises dont il convient de rendre compte au Conseil Municipal, comme le prévoient les dispositions de l'Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous propose donc d'approuver, au cours de cette séance, la délibération récapitulant les diverses affaires réglées dans ce cadre.

- 1) Passation d'une convention avec EDF pour mener sur différents bâtiments communaux une étude relative aux économies d'énergie.

QUESTIONS DIVERSES

Incivilités à la gare

Madame BAZILLOU signale des problèmes d'incivilités le matin à la gare de Pins-Justaret, des véhicules stationnant sur les passages piétonniers, ou bien hors des emplacements prévus.

M. le Maire prenant acte de ces observations demandera à la police municipale de se rendre sur place.

Sous-Préfecture

M. le Maire rend compte de sa visite au nouveau Sous-Préfet de Muret qui lui a indiqué que la commune était retenue pour une aide de l'Etat dans le cadre de l'achat de terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures.

Liste des Délibérations	
2013-02-01	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013
2013-02-02	FORMATION DU JURY D'ASSISES POUR 2014
2013-02-03	NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE
2013-02-04	RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS PASSES AU COURS DE L'ANNEE 2012
2013-04-05	ADMINISTRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT DE MURET
Canton de Portet sur Garonne

Département
de la Haute-Garonne

COMMUNE DE PINS-JUSTARET
SEANCE du 25 mars 2013

Délibérations n° 2013-02-01 à 2013-02-05

ELUS	Signature	ELUS	Signature
CASSETTA Jean-Baptiste		PRADERE Nicole	
LECLERCQ Daniel		VIGUIER Thérèse	
MORANDIN Robert		VIANO Gisèle	
DUPRAT Jean-Pierre		JUCHAULT Ghislaine	
STEFANI François		LAVERGNE Jean-Stéphane <u>Procuration à Mme VIGUIER</u>	
CADAUX MARTY Nicole		THURIES Chantal <u>Procuration à M. SOUREN</u>	
SOUREN Paul		BOST Claude	
GILLES-LAGRANGE Chantal <u>Absente</u>		VIOLTON Michèle	
BLOCH Jean-Pierre		SOUTEIRAT Nadège <u>Procuration à M. BOST</u>	
BAZILLOU Mariline		CHARRON Eyric	
CARDENAS Eric		TOURDJMAN Eliane	
SCHWAB Claude <u>Procuration à M. MAGNAN</u>		MAGNAN Christian	
GROSSET Anne-Marie <u>Absente</u>		BOSCHER Claude <u>Absent</u>	
AUDUBERT Jean-Luc <u>Absent</u>			